

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sylvie Lambert

<https://www.cadre21.org/membres/5241f13e2f2253c5398a8144>

Date d'obtention : 2024-02-16 23:27:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il serait pertinent d'informer les élèves et les parents de la nature criminelle des SEXTOS et les sensibiliser aux conséquences importantes du sextage. Faire de la prévention pourrait éviter plusieurs situations fâcheuses et inciterait les jeunes à la prudence.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que même si nous faisons face à une situation qui n'est pas de la pornographie juvénile (photo en maillot de bain), il faut remplir tout de même la grille d'évaluation sans toutefois contacter le service des policiers, mais traiter le dossier conformément aux politiques de notre établissement. Je comprends donc qu'un protocole s'impose dans notre code de vie à l'école.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Il y en a deux: les cas de malveillance et les cas d'impulsivité; ce n'est pas toujours simple à traiter. De plus, j'ignorais que quand il s'agissait d'un cas d'élève qui a envoyé des photos ou vidéos à un adulte en dehors de mon école qu'il fallait remplir le protocole SEXTO. Je croyais qu'il fallait que le jeune ou son parent devait communiquer avec le service des policiers sans l'intervention de l'école. C'est pour ces raisons énumérées que je crois essentiel d'avoir un guide (une trousse) détaillée pour agir correctement.